

# Service public

Les missions de service public ne peuvent pas être assurées par le secteur privé lucratif.

La CGT a pris connaissance avec colère et consternation du projet du Ministère de la Santé, relayé par un amendement à la Proposition de Loi « Fourcade », de faciliter l'attribution de missions de service public aux cliniques privées à but lucratif.

Alors que se multiplient des discriminations budgétaires réitérées au profit du secteur lucratif, et que la permanence des soins se trouve gravement amputée pour satisfaire les cliniques privées, cette nouvelle marque de défiance à l'égard des hôpitaux publics est particulièrement choquante.

La CGT ne peut accepter la généralisation d'une logique d'appel à projet permettant des interprétations hétérogènes selon les régions et favorisant clairement l'ouverture aux cliniques privées, sans contrôle réel du respect en leur sein des principes d'égalité d'accès, de permanence des soins et d'accessibilité financière.

La CGT est attachée à un service public hospitalier efficace disposant des moyens pour répondre aux besoins de la population dans le cadre des principes d'égalité et de solidarité. Elle demande que cessent les entreprises de démantèlement du service public et ne peut accepter des modifications de la loi HPST dans le seul intérêt des actionnaires du secteur d'hospitalisation privée lucrative.

La CGT s'est opposé à la loi HPST au motif qu'elle constituait une étape supplémentaire de démantèlement du service public hospitalier. Aujourd'hui, encore plus qu'hier, elle exige qu'un véritable débat national s'engage afin de discuter d'une nouvelle loi remplaçant la loi HPST, centrée autour d'un véritable service public de santé. Elle continuera à porter cette exigence, notamment lors de la journée d'action du 2 avril, avec l'ensemble des acteurs et des forces sociales rassemblées autour de cette même revendication.

Montreuil, le 28 mars 2011